



QU'EST-CE QUE LE DIF?

Le droit individuel à la formation est entré en vigueur par la publication au journal officiel du 05 Mai 2004 de la loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Les bénéficiaires

Le DIF s'adresse à tous les salariés de l'entreprise, à savoir :

- les titulaires de CDI ayant au minimum un an d'ancienneté dans l'entreprise
- les salariés en CDD à compter du 4ème mois de travail consécutif ou non au cours des douze derniers mois.

Le principe

Chaque salarié en CDI ayant une ancienneté d'au moins un an capitalise un droit à la formation DIF de 20 heures par an, cumulables à hauteur de 120 heures en six ans. Les salariés à temps partiel bénéficient également de ce droit, au prorata du temps travaillé. Pour les salariés en CDD, le DIF s'acquiert après une ancienneté de quatre mois, également au prorata du temps travaillé.

Les formations

Les actions de formation éligibles au titre du DIF sont les actions de promotion ou d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances, ou des actions de qualifications. La durée retenue est 20 heures par an, cumulables sur 6 années.

L'organisation pour le déroulement de la formation DIF

La loi du 4 mai 2004 plaide pour une réalisation du DIF hors temps de travail. Cependant, elle ouvre la possibilité d'exécuter le DIF dans le temps de travail si un accord de Branche ou d'entreprise le prévoit.

18 années d'expérience

FEPP vous propose des formations Professionnelles pour adultes sur mesure

FEPP offre des solutions personnalisées pour la mise en oeuvre du DIF (modules de 18 à 20 heures).

Nous proposons de bâtir avec vous des programmes et des sessions adaptées à vos besoins et diverses situations.

Nos domaines de formation

- **Réseaux systèmes** : Réseaux locaux, Windows XP, Vista
- **Bureautique** : Word, Excel, PowerPoint, Publisher
- **Base de données** : Access
- **Navigation Internet** : Internet Explorer, Outlook Express, Outlook
- **Logiciels d'acquisition vidéo**
- **Internet/Création de site** : Dreamweaver, Fireworks
- **Gestion Comptable et Financière** : Logiciels SAGE Ligne 30 et 100, Logiciels CIEL, logiciels EBP
- **Images** : Photoshop, Photoshop éléments
- **Autre** : Acrobat, VBA Excel



Nos méthodes

Nous privilégions les formations individuelles et personnalisées. Nous adaptons nos plannings de formation avec vos disponibilités.

Votre contact : Virginie PIRES

Tél : 02 47 57 72 74 - Fax : 02 47 57 77 47

Email : Virginie@fepp.fr

Notre numéro de formateur : 24 37 01 738 37